

ON JOUÏT dans les bureaux du JOURNAL DE ROUBAIX des annonces et insertions des annonces...
ANNONCES LÉGALES

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX

Reddition du compte définitif et avis sur l'excusabilité
Les créanciers de M. Jules Dumortier, ex-carrossier, à Roubaix, sont invités à se réunir le 17 décembre 1889, à 2 heures 1/2, au Tribunal de commerce, salle des créanciers, pour arrêter le compte de la gestion de M. Gambaert, syndic de la faillite, et délibérer sur l'excusabilité du failli.
Le Greffier du Tribunal, 293334 E. VITOU.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX

Déclaration de faillite
Par jugement du 9 décembre 1889, le Tribunal a déclaré en état de faillite M. Alfred Millot, cabaretier et épicer, rue Cadeau, à Roubaix, et a fixé pour l'ouverture du failli le 9 décembre 1889, époque de la cessation des paiements.
M. Henri Carré est nommé juge-commissaire, et M. Chatelet, syndic provisoire.
Le Greffier du Tribunal, 293334 E. VITOU.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX

Etude de Me G. ROMBAUT, docteur en droit, avoué à Lille, 29 bis, rue de la Barre.

PURGE LÉGALE

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que, suivant exploit du ministère de Me F. FONTAINE, huissier à Roubaix, des 5 et 6 décembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré, notification a été faite à M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de Lille.
A la requête de M. Augustin-Joseph Piat-Agache, fabricant de tissus, demeurant à Roubaix, ayant son domicile à Lille, rue de la Barre, 20 bis, en l'étude de Me G. ROMBAUT, avoué près ledit Tribunal.
De l'expédition d'un acte dressé en greffe du Tribunal civil de Lille, le seize novembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré, constatant le dépôt fait au greffe ledit jour par Me G. ROMBAUT, avoué:
De l'expédition d'un acte reçu par Me DE THOT, notaire à Roubaix, le dix-neuf avril mil huit cent quatre-vingt-neuf, contenant cession par suite d'échange.
De la part de :
1. M. et Mme Jean-Baptiste Lepers-Deboosere, propriétaires à Roubaix, n° 118, rue de l'Épave;
2. M. Augustin-Joseph Piat-Agache, requérant,
D'une maison et dépendances situes sur et devant un terrain de cent cinquante-six dix-millièmes de terrain, moitié rue comprise, tenant d'un côté à M. Piat-Agache et d'un autre côté aux mêmes, dans le fond à Louis Derville et fils, et par devant à Roubaix, quartier de l'Épave, rue de Valenciennes.
Moyennant cession à titre de contre-échange par ledit M. Piat-Agache d'un terrain d'une superficie de cinq ares, trente-sept centiares cinquante-huit dix-millièmes et compris, mais pour la mesure seulement, moitié de la rue d'une largeur totale de dix mètres, sis à Coucru, rue Saint-Piat, tenant d'un côté à M. Piat-Agache, d'un autre côté au même et à M. Basse-Herrelle, et en arrière au même, d'une superficie de deux ares, quarante-neuf centiares et dix dix-millièmes.
La présente insertion est faite conformément à l'avis du Conseil d'Etat des 9 mai et 16 juin 1807, afin de mettre en demeure tous ceux qui auraient des droits d'hypothèque légale à faire valoir sur l'immeuble cédé par les époux Lepers, d'en requérir l'inscription dans le délai de deux mois.
Faute par eux de le faire en temps utile, l'immeuble dont il s'agit sera et légitimement définitivement purgé et libéré de toutes hypothèques de cette nature.
Pour extrait,
293348 (Signé) : G. ROMBAUT.

PURGE LÉGALE

Par exploit en date du quatre décembre mil huit cent quatre-vingt-neuf.
Notification a été faite par Me (OFFRAND) huissier à Lille, à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal civil de première instance de Lille.
De l'expédition d'un acte dressé en greffe du Tribunal civil de première instance de Lille, le vingt-neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré, constatant le dépôt fait au greffe ledit jour d'un jugement d'adjudication rendu à l'audience des criées du Tribunal de Lille, le 24 septembre 1889, enregistré.
Contenant adjudication au profit de : M. MM. Amédée Prouvert et Cie, industriels, demeurant à Roubaix; M. MM. Alfred Motte et Cie, industriels, demeurant à Roubaix; M. MM. Léon Aillaert et Cie, industriels, demeurant à Roubaix; M. MM. Alexandre Vin-

Premier appel d'advertissement

Le 8 décembre 1889 est décédé à Courtrai, Mlle Rosalie Callens, fille de Jean-André et de Françoise Lefebvre, veuve de son défunt mari. Par testament passé devant le notaire Carette, de résidence à Courtrai, en date du 4 septembre 1879, elle a institué pour ses légataires universels, les enfants d'Augustin-Joseph Sandrappe en mariage avec Rosalie Française Lefebvre, à Courtrai, le 23 septembre 1882, tous deux décédés à Watreclosse (Nord), en 1884, respectivement les 29 juillet et 29 juillet, avec droit de représentation d'avant-derniers décès. Il est stipulé au dit testament que les ayant-droit qui ne se seront pas présentés dans les six mois du décès, après trois appels qui seront publiés dans le mois du décès, dans un journal de droit de la province de Nord, seront irrévocablement exclus de la dite succession.
Les ayant-droit sont : M. Charles Clavey, avocat-avocat, à Courtrai, rue Léopold, n° 20, le notaire Rosalie Callens, ou à M. le notaire Carette, préquière à Courtrai, le 11 décembre 1889.
20870 Ch. CLAVEY.

DRIT AU BAIL DE L'USINE MATÉRIEL

Comprenant notamment: Appareil à cuisson dit autoclave avec ses accessoires, système de baches pour son alimentation, boîtes à fer et bois pour l'autoclave, huit cuves à macération, un pont roulant avec rails, treuil et chaînes, deux pompes centrifuges, une assoupisseuse avec ses dix-sept rouleaux, une carde lisseuse, une coupeuse double, une essoreuse, sècheuse avec 453 mètres tuyaux prise d'air du vapeur et de purges, injecteur Matrot et Fries.
3° Environ 7,300 kilos Rhéa DE L'INDE ET DE CHINE jaune et rouge
DE CHINA GRASS VERT et d'Houan grass
MATERIEL DE BUREAU MISE-A-PRIX : 15,000 FR.

MMEUBLES A VENDRE

Etude de Me ALLEÛRE, notaire à Lille, rue Jacquemars-Gielée, n° 11.
ADJUDICATION
En la Chambre des Notaires de l'arrondissement de Lille, sis en ladite ville, rue Poëbla, n° 7, le mardi 11 décembre, par le ministère de Me ALLEÛRE, notaire à Lille.
MMEUBLES
ci-après désignés appartenant au Bureau de Bienfaisance de Tournai

MMEUBLES A VENDRE

Etude de Me HOUZE, avoué à Lille.
VILLE DE ROUBAIX
Canton Est
Rue de Lannoy, 143 UNE MAISON avec jardin A VENDRE par suite de saisie immobilière.

MMEUBLES A VENDRE

COMMUNE DE BAISEUX
Le 76 ares 70 centiares de TERRE, lieu dit les Raboucs, section A, n° 113.
Mise-à-prix : 2,785 fr.
Le 24 hectare 67 ares 38 centiares de TERRE, même lieu dit, section B, n° 613.
Mise-à-prix : 4,250 fr.
Le 22 ares 42 centiares de TERRE, lieu dit : au Pavé, section B, n° 547.
Mise-à-prix : 620 fr.
Le 22 ares 95 centiares de TERRE, lieu dit : Chartroux, section B, n° 113.
Mise-à-prix : 765 fr.
Le 52 hectares 83 ares 74 centiares de TERRE, lieu dit : les Quatre Bonniers, section B, n° 783.
Mise-à-prix : 12,685 fr.
COMMUNE DE GAMBONVILLE
Le 2 hectare 57 ares 45 centiares de TERRE, lieu dit : la Janbe de bois, section A, n° 47.
Mise-à-prix : 5,510 fr.
Le 1 hectare 67 ares 85 centiares de TERRE, même lieu dit, section A, n° 38.
Mise-à-prix : 3,790 fr.
COMMUNE DE HEM
Le 25 ares 87 centiares de TERRE, lieu dit : les Margues, section B, n° 729, 731, 732 et 733.
Mise-à-prix : 515 fr.
COMMUNE DE LEERS
Le 1 hectare 27 ares 84 centiares de TERRE, lieu dit : Le Moutin, section B, n° 497.
Mise-à-prix : 4,760 fr.
Le 10 ares 50 centiares de TERRE, lieu dit : La Vierge, section B, n° 909.
Mise-à-prix : 3,770 fr.
COMMUNE DE NOMAIN
1055 ares 09 centiares de TERRE, lieu dit : l'Épinette, section A, n° 702.
Mise-à-prix : 4,380 fr.
120 ares 76 centiares de TERRE, lieu dit : Le Moutin, section D, n° 442.
Mise-à-prix totale : 206,000 fr.
NOTA. — Cet immeuble sera exposé en vente en six lots qui seront ensuite réunis.
Les offres en seront reçues que par le ministère d'avoués.

MAISON A VENDRE

Le 25 ares 87 centiares de TERRE, lieu dit : les Margues, section B, n° 729, 731, 732 et 733.
Mise-à-prix : 515 fr.
COMMUNE DE LEERS
Le 1 hectare 27 ares 84 centiares de TERRE, lieu dit : Le Moutin, section B, n° 497.
Mise-à-prix : 4,760 fr.
Le 10 ares 50 centiares de TERRE, lieu dit : La Vierge, section B, n° 909.
Mise-à-prix : 3,770 fr.
COMMUNE DE NOMAIN
1055 ares 09 centiares de TERRE, lieu dit : l'Épinette, section A, n° 702.
Mise-à-prix : 4,380 fr.
120 ares 76 centiares de TERRE, lieu dit : Le Moutin, section D, n° 442.
Mise-à-prix totale : 206,000 fr.

MAISON A VENDRE

Le 25 ares 87 centiares de TERRE, lieu dit : les Margues, section B, n° 729, 731, 732 et 733.
Mise-à-prix : 515 fr.
COMMUNE DE LEERS
Le 1 hectare 27 ares 84 centiares de TERRE, lieu dit : Le Moutin, section B, n° 497.
Mise-à-prix : 4,760 fr.
Le 10 ares 50 centiares de TERRE, lieu dit : La Vierge, section B, n° 909.
Mise-à-prix : 3,770 fr.
COMMUNE DE NOMAIN
1055 ares 09 centiares de TERRE, lieu dit : l'Épinette, section A, n° 702.
Mise-à-prix : 4,380 fr.
120 ares 76 centiares de TERRE, lieu dit : Le Moutin, section D, n° 442.
Mise-à-prix totale : 206,000 fr.

MAISON A VENDRE

Le 25 ares 87 centiares de TERRE, lieu dit : les Margues, section B, n° 729, 731, 732 et 733.
Mise-à-prix : 515 fr.
COMMUNE DE LEERS
Le 1 hectare 27 ares 84 centiares de TERRE, lieu dit : Le Moutin, section B, n° 497.
Mise-à-prix : 4,760 fr.
Le 10 ares 50 centiares de TERRE, lieu dit : La Vierge, section B, n° 909.
Mise-à-prix : 3,770 fr.
COMMUNE DE NOMAIN
1055 ares 09 centiares de TERRE, lieu dit : l'Épinette, section A, n° 702.
Mise-à-prix : 4,380 fr.
120 ares 76 centiares de TERRE, lieu dit : Le Moutin, section D, n° 442.
Mise-à-prix totale : 206,000 fr.

MAISON A VENDRE

Le 25 ares 87 centiares de TERRE, lieu dit : les Margues, section B, n° 729, 731, 732 et 733.
Mise-à-prix : 515 fr.
COMMUNE DE LEERS
Le 1 hectare 27 ares 84 centiares de TERRE, lieu dit : Le Moutin, section B, n° 497.
Mise-à-prix : 4,760 fr.
Le 10 ares 50 centiares de TERRE, lieu dit : La Vierge, section B, n° 909.
Mise-à-prix : 3,770 fr.
COMMUNE DE NOMAIN
1055 ares 09 centiares de TERRE, lieu dit : l'Épinette, section A, n° 702.
Mise-à-prix : 4,380 fr.
120 ares 76 centiares de TERRE, lieu dit : Le Moutin, section D, n° 442.
Mise-à-prix totale : 206,000 fr.

MAISON A VENDRE

Le 25 ares 87 centiares de TERRE, lieu dit : les Margues, section B, n° 729, 731, 732 et 733.
Mise-à-prix : 515 fr.
COMMUNE DE LEERS
Le 1 hectare 27 ares 84 centiares de TERRE, lieu dit : Le Moutin, section B, n° 497.
Mise-à-prix : 4,760 fr.
Le 10 ares 50 centiares de TERRE, lieu dit : La Vierge, section B, n° 909.
Mise-à-prix : 3,770 fr.
COMMUNE DE NOMAIN
1055 ares 09 centiares de TERRE, lieu dit : l'Épinette, section A, n° 702.
Mise-à-prix : 4,380 fr.
120 ares 76 centiares de TERRE, lieu dit : Le Moutin, section D, n° 442.
Mise-à-prix totale : 206,000 fr.

HORLOGERIE-BIJOUTERIE-JOAILLERIE
BRONZES D'ART ET D'AMEUBLEMENT
MAISON COURTECUISSÉ FILS
LILLE, 10-12, Rue Grande-Chaussée, 10-12, LILLE
CHOIX DES PLUS BEAUX BRONZES D'ART
MONTRES ET CHRONOMÈTRES DE 5 FR A 5,000 FR.
SEUL REPRÉSENTANT POUR LE NORD
DES TAILLIERIES DE DIAMANTS D'ANVERS ET D'AMSTERDAM
(Vente au carat : 30/0/0 AU-DESSOUS DU COURS) 20875

EMPLOI

Un homme marié, bien établi et au courant de la comptabilité et de la correspondance commerciale, désire se placer. Il pourrait commencer de suite. Bonnes références. — Ecrire au bureau du journal, aux initiales E. G. 20846

CUISINIÈRE

Une fille, munie de bons certificats, demande place de cuisinière. Laisser son adresse au bureau du journal. 20864

ASSOCIÉ

NOTE. — Cet établissement sera vendu ou en plusieurs lots, au gré des amateurs. S'adresser pour tous renseignements : 1° M. MANTEL, agréé près le Tribunal de commerce d'Amiens; 2° M. RANDON, notaire à Amiens, rue Victor-Hugo, n° 15; 3° M. CORRY, aussi notaire à Amiens, rue du Camp-des-Buttes, n° 2, dépositaire des titres, plan et description du matériel. 20752

ASSOCIÉ

Une personne, disposant d'un capital de cent mille francs, désire trouver un associé. — Réponse au bureau du journal, aux initiales M. J. 20872

VENTE

Le 25 ares 87 centiares de TERRE, lieu dit : les Margues, section B, n° 729, 731, 732 et 733. Mise-à-prix : 515 fr.

MAISON A VENDRE

Le 25 ares 87 centiares de TERRE, lieu dit : les Margues, section B, n° 729, 731, 732 et 733. Mise-à-prix : 515 fr.

MAISON A VENDRE

Le 25 ares 87 centiares de TERRE, lieu dit : les Margues, section B, n° 729, 731, 732 et 733. Mise-à-prix : 515 fr.

MAISON A VENDRE

Le 25 ares 87 centiares de TERRE, lieu dit : les Margues, section B, n° 729, 731, 732 et 733. Mise-à-prix : 515 fr.

MAISON A VENDRE

Le 25 ares 87 centiares de TERRE, lieu dit : les Margues, section B, n° 729, 731, 732 et 733. Mise-à-prix : 515 fr.

MAISON A VENDRE

Le 25 ares 87 centiares de TERRE, lieu dit : les Margues, section B, n° 729, 731, 732 et 733. Mise-à-prix : 515 fr.

MAISON A VENDRE

Le 25 ares 87 centiares de TERRE, lieu dit : les Margues, section B, n° 729, 731, 732 et 733. Mise-à-prix : 515 fr.

AVIS

Deux futurs associés, possédant un apport commun de 45,000 francs en capitaux, plus un vaste immeuble comprenant une maison d'habitation avec dépendances, industrielles d'une valeur foncière d'environ 65,700 fr., désirent acheter 40,000 francs comme complément nécessaire à l'installation d'une industrie fructueuse. — Réponse au bureau du journal, sous les initiales J. D. 20842

AVIS DIVERS

COCHER-DOMESTIQUE. Agé de 28 ans, possédant des certificats de son chef, demande place. — S'adresser à M. Louis Toulemonde, Agence Roubaixienne, en face la Grande-Poste. 20830

LOCATION

PORTLAND, CRISTAL, VERRES, FAÏENCES, CRISTAL BOUTELLES et BOUCHONS

AVIS

PRIÈRES. On demande de la draperie, 42, rue de Valenciennes. 20874

AVIS

Une personne, disposant d'un capital de cent mille francs, désire trouver un associé. — Réponse au bureau du journal, aux initiales M. J. 20872

MAISON A VENDRE

Le 25 ares 87 centiares de TERRE, lieu dit : les Margues, section B, n° 729, 731, 732 et 733. Mise-à-prix : 515 fr.

MAISON A VENDRE

Le 25 ares 87 centiares de TERRE, lieu dit : les Margues, section B, n° 729, 731, 732 et 733. Mise-à-prix : 515 fr.

MAISON A VENDRE

Le 25 ares 87 centiares de TERRE, lieu dit : les Margues, section B, n° 729, 731, 732 et 733. Mise-à-prix : 515 fr.

MAISON A VENDRE

Le 25 ares 87 centiares de TERRE, lieu dit : les Margues, section B, n° 729, 731, 732 et 733. Mise-à-prix : 515 fr.

MAISON A VENDRE

Le 25 ares 87 centiares de TERRE, lieu dit : les Margues, section B, n° 729, 731, 732 et 733. Mise-à-prix : 515 fr.

MAISON A VENDRE

Le 25 ares 87 centiares de TERRE, lieu dit : les Margues, section B, n° 729, 731, 732 et 733. Mise-à-prix : 515 fr.

Imprimerie du Journal de Roubaix. — ALFRED REBOUX, rue Neuve, 17 Roubaix.

Certifié l'insertion n°